

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.03.2018

Page 1 sur 9

Permanganate de potassium

SECTION 1 : Identification

Identificateur du produit

Nom du produit : Permanganate de potassium

Code produit : PP1005

Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes : Produits chimiques de laboratoire

Utilisations déconseillées : Non déterminé ou non disponible

Raisons pour lesquelles les utilisations sont déconseillées : Non déterminé ou non disponible

Détails du fabricant ou fournisseur

Fabricant :

États-Unis

AquaPhoenix Scientific, Inc.

860 Gitts Run Road

Hanover, PA 17331

1-717-632-1291

Ligne d'urgence :

États-Unis

ChemTel Inc

+1(800)255-3924

+1(813)248-0585

SECTION 2 : Identification de danger

Classification SGH :

Solides oxydants, catégorie 2

Toxicité aiguë (orale), catégorie 4

Danger de toxicité aquatique chronique, catégorie 1

Toxicité aiguë pour la vie aquatique, catégorie 1

Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mentions d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H272 Peut aggraver un incendie; oxydant

H302 Nocif en cas d'ingestion

H410 Très toxique pour la vie aquatique avec des effets longue durée

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques

Déclarations de mise en garde :

P210 Garder à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.03.2018

Page 2 sur 9

Permanganate de potassium

P220 Conserver/entreposer à l'écart des vêtements et des matériaux combustibles
P221 Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/une protection du visage
P264 Bien se laver la peau après utilisation
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P273 Éviter de libérer dans l'environnement
P370+P378 En cas d'incendie : Utiliser les agents recommandés dans la section 5 pour l'extinction
P301+P330+P312 EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P391 Recueillir le produit répandu
P405 Stocker dans un endroit fermé à clé
P501 Éliminer le contenu et récipient comme indiqué dans Section 13.

Dangers non classés par ailleurs : Aucun(e)

SECTION 3 : Composition/Informations relatives aux ingrédients

Identification	Nom	Poids %
Numéro CAS : 7722-64-7	Permanganate de potassium	95

Informations supplémentaires : Aucun(e)

SECTION 4 : Mesures de premiers soins

Description des mesures de premier secours

Notes générales :

Non déterminé ou non disponible

Après inhalation :

Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable
Maintenir les voies aériennes non obstruées
Consulter un médecin en cas de malaise

Après un contact avec la peau :

Rincer la zone au savon et à l'eau
Si des symptômes se développent ou persistent, consulter un médecin

Après un contact avec les yeux :

Rincer les yeux exposés doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes
Si des symptômes se développent ou persistent, consulter un médecin

Après ingestion :

Rincer abondamment la bouche
Consulter un médecin si l'irritation, l'inconfort ou le vomissement persiste
Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin en cas de malaise
Ne PAS faire vomir
Rincer la bouche et boire de grandes quantités d'eau

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Symptômes et effets aigus :

Non déterminé ou non disponible

Symptômes et effets retardés :

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.03.2018

Page 3 sur 9

Permanganate de potassium

Non déterminé ou non disponible

Soin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement spécifique :

Non déterminé ou non disponible

Notes pour le médecin :

Non déterminé ou non disponible

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Agent d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Utiliser les agents extincteurs appropriés pour les matières combustibles adjacentes ou pour les sources d'allumage

Agents d'extinction inappropriés :

Non déterminé ou non disponible

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :

La décomposition thermique peut provoquer le dégagement de gaz irritants et de vapeurs

Émet de l'oxygène quand chauffé, ce qui intensifie la violence d'un incendie

Équipements de protection particuliers des pompiers :

Utiliser un équipement typique de lutte contre l'incendie, un appareil respiratoire autonome, une combinaison spéciale fermée hermétiquement

Précautions particulières :

Le monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone peuvent se dégager en cas de combustion

L'échauffement cause une augmentation de la pression, un risque d'éclatement et de combustion

SECTION 6 : Mesures en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Assurer une ventilation adéquate

Veiller à ce que les systèmes de traitement de l'air soient opérationnels

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection

Précautions environnementales :

Ne devrait pas être libéré dans l'environnement

Prévenir l'écoulement dans les canaux, les égouts et autres cours d'eau

Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection

Balayer ou ramasser la matière solide tout en réduisant le dégagement de poussière

Éliminer les contenus / conteneurs conformément aux règlements locaux

Référence à d'autres sections :

Non déterminé ou non disponible

SECTION 7 : Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité :

Utiliser le produit dans un endroit adéquatement aéré.

Éviter de respirer les poussières.

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.03.2018

Page 4 sur 9

Permanganate de potassium

Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques.

Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités :

Conserver le conteneur bien fermé.

Garder le récipient sec.

Entreposer dans un endroit froid et bien ventilé.

Entreposer loin de matériaux inflammables et combustibles (bois, papier).

Entreposer loin d'agents réducteurs (zinc, métaux alcalins, acide formique).

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Seules les substances à valeurs limites ont été incluses ci-dessous.

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Pays (base juridique)	Substance	Identification	Concentration autorisée
ACGIH	Permanganate de potassium	7722-64-7	ACGIH VLS 0,02 mg/m ³ , en tant que Mn (fraction inhalable)
	Permanganate de potassium	7722-64-7	ACGIH VLS 0,1 mg/m ³ , en tant que Mn (fraction inhalable)
United States (OSHA)	Permanganate de potassium	7722-64-7	OSHA LEP C 5 mg/m ³ , comme Mn

Valeurs limites biologiques :

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

Informations sur les procédures de surveillance :

Il peut être requis de surveiller la concentration de substances dans la zone respiratoire des travailleurs ou sur le lieu de travail en général pour confirmer la conformité avec les valeurs VLEP et la pertinence des contrôles de l'exposition.

La surveillance biologique peut également être appropriée pour certaines substances.

Contrôles techniques appropriés :

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement.

Assurer une ventilation par aspiration ou autre moyen technique pour maintenir les concentrations de vapeur ou d'émanations en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail (Occupational Exposure Limits-OELs) indiquées ci-dessus.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage :

Masque ou lunettes de sécurité ou une protection appropriée des yeux.

Protection corporelle et cutanée :

Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance.

Porter des vêtements appropriés afin d'éviter tout contact avec la peau.

Protection respiratoire :

Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations en suspens dans l'air au-dessous des limites d'exposition recommandées (s'il y a lieu) ou à un niveau acceptable (dans des pays où les limites d'exposition n'ont pas été spécifiées), il convient de porter un respirateur homologué.

Mesures générales d'hygiène :

Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements.

Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail.

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.03.2018

Page 5 sur 9

Permanganate de potassium

Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques

Apparence (état physique, couleur) :	Cristaux violet-bronze foncé.
Odeur :	Inodore.
Seuil d'odeur :	Non déterminé ou non disponible
Valeur pH :	Non déterminé ou non disponible
Point de fusion / point de congélation :	24 °C
Point/intervalle d'ébullition :	Non déterminé ou non disponible
Point d'éclair :	Non déterminé ou non disponible
Taux d'évaporation :	Non déterminé ou non disponible
Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non déterminé ou non disponible
Limite d'explosion supérieure :	Non déterminé ou non disponible
Limite d'explosion inférieure :	Non déterminé ou non disponible
Pression de vapeur :	Non déterminé ou non disponible
Densité de vapeur :	Non déterminé ou non disponible
Densité :	Non déterminé ou non disponible
Densité relative :	2.70 g/cm ³
Solubilités :	6.4g/100mL @ 20°C
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé ou non disponible
Température d'autoinflammation :	Non déterminé ou non disponible
Température de décomposition :	Non déterminé ou non disponible
Viscosité dynamique :	Non déterminé ou non disponible
Viscosité cinématique :	Non déterminé ou non disponible
Propriétés explosives	Non déterminé ou non disponible
Propriétés comburantes	Non déterminé ou non disponible

Informations supplémentaires

Molecular weight	158.03
Densité relative	2.70 g/cm ³

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

Réactivité :

Ne réagit pas dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

Stabilité chimique :

Aucune décomposition à condition d'être utilisé et entreposé conformément aux spécifications.

Possibilité de réactions dangereuses :

Stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

Conditions à éviter :

Dust generation, temperatures above 150°C. Store away from strong acids or bases.

Matériaux incompatibles :

Strong bases. reducing agents, strong acids, formaldehyde, peroxides, arsenites, mercurous salts,

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.03.2018

Page 6 sur 9

Permanganate de potassium

hypophosphites, combustible organics, sulfites, bromide, hydrochloric acid, charcoal, iodides, metal powders, ethylene glycol, organic materials, some metals, ferrous salts.

Produits de décomposition dangereux :

Carbon oxides (CO, CO₂). Oxygen, oxides of potassium and manganese.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Évaluation : Nocif en cas d'ingestion

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Voie	Résultat
Permanganate de potassium	orale	DL50 Orale - Rat - 1090 mg/kg

Corrosion/irritation de la peau

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Domages/irritations oculaires sévères

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Sensibilisation respiratoire ou de la peau

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Cancérogénicité

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Centre international de recherche sur le cancer (IARC) Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Programme national de toxicologie (PNT) : Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Mutagénicité cellulaire germinale

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité reproductrice

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition unique)

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition répétée)

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.03.2018

Page 7 sur 9

Permanganate de potassium

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité par aspiration

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables : Aucune donnée disponible.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques : Aucune donnée disponible.

Autres informations : Aucune donnée disponible.

SECTION 12 : Informations écologiques

Toxicité aiguë (court terme)

Évaluation : Très toxique pour les organismes aquatiques

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Permanganate de potassium	CE50 - Daphnia magna - 84 ug/L - 48 heures
	CL50 - Oncorhynchus mykiss - 3,9 mg/L - 24 heures

Toxicité chronique (à long terme)

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Persistance et dégradabilité

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Potentiel bioaccumulatif

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Mobilité dans le sol

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Autres effets indésirables : Aucune donnée disponible.

SECTION 13 : Précautions pour l'élimination

Méthodes d'élimination :

Il ressort de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux entités réglementaires applicables

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses du Canada (TDG)

N° UN	Non réglementé
-------	----------------

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.03.2018

Page 8 sur 9

Permanganate de potassium

Nom d'expédition approprié UN	Non réglementé
Classe(s) de danger UN pour le transport	Aucun(e)
Groupe d'emballage	Aucun(e)
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

Code maritime international pour les marchandises dangereuses (IMDG)

N° UN	1490
Nom d'expédition approprié UN	Permanganate de potassium
Classe(s) de danger UN pour le transport	5,1 Aucun(e)
Groupe d'emballage	II
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)
Quantités faisant l'objet d'une exception	30 g/30 ml
Quantité limitée	1KG

Réglementation des marchandises dangereuses de l'Association du Transport Aérien International (IATA-DGR)

N° UN	1490
Nom d'expédition approprié UN	Permanganate de potassium
Classe(s) de danger UN pour le transport	5,1 Aucun(e)
Groupe d'emballage	II
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)
Code ERG	140
Quantités faisant l'objet d'une exception	30 g/30 ml
Passager et cargo	5KG
Cargo aérien uniquement	25KG
Quantité limitée	1KG

SECTION 15 : Informations réglementaires

Réglementations du Canada

Liste intérieure des substances (DSL) :

7722-64-7	Permanganate de potassium	répertorié
-----------	---------------------------	------------

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.03.2018

Page 9 sur 9

Permanganate de potassium

Liste extérieure des substances (NDSL) : Non déterminé

SECTION 16 : Informations supplémentaires

Sigles et abréviations : Aucun(e)

Disclaimer:

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits dangereux et les directives SIMDUT 2015. Les informations de cette FDS sont correctes à notre connaissance et en fonction des informations disponibles. Les informations fournies sont conçues dans le but de guider l'utilisateur en matière de manipulation, d'utilisation, d'entreposage, de transport et d'élimination sécuritaires, et ne sont pas considérées comme une garantie de spécifications ou de qualité. Les données portent seulement sur la matière spécifiée et peuvent ne pas être valables pour cette matière en association avec d'autres matières, sauf si précisé dans le texte. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail.

Date de préparation initiale : 02.03.2018

Fin de la fiche signalétique de sécurité de produit